



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°666) DE MISE A
DISPOSITION, DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE
MIQUEL ET DE LA SALLE BERLIOZ, A
L'ASSOCIATION DALCROZE FRANCE, A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-060
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, d'organiser des ateliers, dans l'Auditorium JP Miquel et la salle Berlioz, le dimanche 6 décembre 2020 de 9 h à 18 h ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.
D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Dalcroze France » représentée par Madame Anne-Gabrielle CHATOUX, en qualité de Présidente, et domiciliée, 10 rue Yvonne, 94210 LA VARENNE SAINT HILAIRE, une convention de location de salles pour un montant de 300 € TTC (trois cents euros) et un montant de 38,56 € T.T.C. (trente-huit euros et cinquante-six centimes) au titre des frais de gardiennage, afin d'organiser des ateliers, dans l'Auditorium JP Miquel et la salle Berlioz, le dimanche 6 décembre 2020 de 9 h à 18 h ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210224-lmc1H7919H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/02/2021
Date de Publication : 24/02/2021